

La terminologie de la télémédecine : enjeux et perspectives d'un domaine interdisciplinaire

CAROLINA IAZZETTA

1. Introduction

L'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) à partir des années 1990 a engendré la prolifération d'une pléthore d'unités lexicales, parfois employées de manière interchangeable, relevant de domaines interdisciplinaires et pluridisciplinaires tels que l'informatique, la technologie et le marketing dans le secteur médical (*télémédecine*, *e-santé*, *santé numérique*, *santé connectée*, *santé digitale*, *cybersanté*, pour n'en citer que quelques-unes).

En raison de son interdisciplinarité, de ses nombreuses facettes et de son évolution rapide, la télémédecine¹ est un domaine difficile à saisir qui connaît un grand flou terminologique et conceptuel également signalé par le Conseil national de l'Ordre des médecins. À ce propos, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et d'autres organismes institutionnels ont du mal à donner des définitions univoques de ces unités lexicales, souvent utilisées comme des synonymes, même si elles ne le sont pas d'un point de vue sémantique. D'ailleurs, malgré l'essor des TIC dans tous les domaines de la vie humaine (entre autres, l'éducation, la culture, la santé et le travail), la notion même de TIC reste encore vague en raison de son application à des réalités différentes et à l'invention d'outils de plus en plus sophistiqués.

Dans cette contribution, après avoir présenté les procédés principaux de formation de néologismes appartenant au domaine de la télémédecine et avoir sélectionné un échantillon de termes tirés des guides de télémédecine disponibles sur le site du Ministère du travail, de la santé et des solidarités, nous reviendrons sur les définitions de ces termes dans les textes de l'OMS et quelques ressources lexicographiques et terminographiques en ligne (entre autres, le *Petit guide d'exploration de la santé numérique*, le *Glossaire de l'innovation en santé*, le *Grand dictionnaire terminologique-GDT*, *TERMIUM Plus*). Notre objectif est de mettre en évidence les frontières très floues et la confusion tant conceptuelle que terminologique caractérisant ce domaine de connaissances fortement influencé par l'anglais. De cette manière, nous envisageons de proposer une cartographie sémantique précise des termes les plus courants de la télémédecine, un secteur qui ne

¹ Dans cette contribution, nous avons fait le choix d'utiliser le mot *télémédecine* en raison de son plus grand nombre d'occurrences dans les discours de vulgarisation scientifique en ligne.

cesse d'évoluer et s'élargir et qui n'a pas encore fait l'objet d'études systématiques d'un point de vue linguistique.

2. Les préfixes à la base des créations néologiques en télémedecine

Les préfixes représentent une porte d'accès privilégiée à la connaissance d'un domaine spécialisé et, par conséquent, leur relation avec la terminologie est essentielle. En fait, la préfixation est l'une des typologies de « motivation » la plus employée à la base de la néologie terminologique (Kocourek, 1991 : 175 ; Humbley, 2018). Au fil des années, plusieurs études abordant les préfixes parmi les autres formes de création lexicale et terminologique ont été menées dans le domaine médical et dans d'autres disciplines scientifiques et techniques (entre autres, Raus, 2001 ; Bonadonna, 2012 ; Dury, 2021). Autrement dit, les préfixes contribuent de manière considérable et pertinente à la création de nouveaux termes pour communiquer la « multiplication des techniques, le rythme accéléré des innovations et des découvertes » (Dubuc, 2002 : 1) qui caractérisent les sciences.

À une époque de plus en plus connectée, la création de néologismes à partir de préfixes et de suffixes d'origine grecque ou latine² est encore fréquente dans le domaine médical, mais la tendance dominante est celle de créer des termes nouveaux à partir de préfixes dérivés des langues vivantes, et notamment de l'anglais. En particulier, parmi les principaux préfixes à l'origine de la formation de néologismes en télémedecine, *télé-*, *cyber-* et *e-* sont les plus productifs. Ils désignent des activités basées sur l'utilisation des réseaux informatiques et de télécommunications, ce qui représente une preuve évidente de l'interdisciplinarité de notre domaine d'étude.

Le formant *télé-*, provenant du grec *têle* signifiant « loin, au loin », a été juxtaposé au terme *medecine*, où sa position initiale indique le moyen par lequel est réalisée l'activité désignée, à savoir un service médical dispensé à distance. Son expansion va de pair avec la multiplication ou le perfectionnement des techniques et des outils de transmission à distance. Ce formant apparaît ainsi dans de nombreuses appellations du domaine de la télémedecine, soit pour indiquer des spécialités prises en charge par cette branche (entre autres, *téléradiologie*, *télécardiologie*, *télédermatologie*), soit pour renvoyer à une pathologie ou un traitement qui bénéficie de cette nouvelle prise en charge (par exemple, *télé dialyse*). Par ailleurs, *télé-* a montré toute sa vitalité pendant la crise sanitaire de COVID-19 dans la désignation de nouvelles notions liées aux activités professionnelles à distance (entre autres, *télétravail*, *téléécole*, *téléenseignement*, cf. Grimaldi, 2022).

Pour ce qui est du confixe *cyber-*, le développement d'internet et des TIC dans tous les domaines de la vie quotidienne a contribué à sa diffusion. Il dérive du grec

² Du côté des préfixes, citons, entre autres, *a-* signifiant l'absence ou la privation (*amnésie*, *anémie*, *ablation*), *poly-* et *oligo-* indiquant la quantité (*polydactylie*, *oligurie*), *tachy-* et *brady-* marquant la fréquence (*tachycardie*, *bradycardie*) et *iso-* renvoyant à l'égalité ou à la similitude (*isotherme*). Du côté des suffixes, citons, entre autres, *-algie* désignant la douleur (*névralgie*), *-ose* se référant à une dégénérescence (*arthrose*), *-rrhée* s'associant à un écoulement (*rhinorrhée*), *-tomie* concernant l'incision (*laparotomie*), *-pénie* marquant la diminution (*cytopénie*) et *-logie* se référant aux disciplines scientifiques (*histologie*, *cardiologie*).

κυβερνήτης (*kybernetes*), littéralement « timonier, pilote d'un navire », et par extension « celui qui guide et gouverne une ville ou un État » (cf. le vocabulaire de l'Accademia della Crusca). C'est le mathématicien et ingénieur britannique James Watt qui, à la fin du XVIII^e siècle, a employé pour la première fois le mot *cybernetic* dans un contexte purement technique pour désigner le régulateur centrifuge automatique des machines à vapeur. Le suffixe anglais *-ic* a été ensuite rendu en français par l'équivalent *-ique* (Raus, 2001 : 74), d'où le substantif *cybernétique*. Or, le sens actuel du mot tire son origine du terme anglais *cyberspace*, utilisé en 1984 par William Gibson, auteur américain de science-fiction, dans son livre *Neuromancer* pour désigner un « espace de communication créé par l'interconnexion mondiale des ordinateurs et par les données qui y sont traitées ; espace, milieu dans lequel naviguent les internautes » (dictionnaire *Le Robert*). Ce confixe s'avère être très productif dans la formation de mots nouveaux désignant aussi bien des lieux (*cybercafé*), que des objets (*cyberradio*), des personnes (*cyberartiste*), des activités (*cybertéléphoner*) ou l'espace virtuel des réseaux (*cyberie*). Par ailleurs, *cyber-* est de plus en plus utilisé aujourd'hui pour former des néonymes non seulement dans le secteur médical (par exemple, *cybermédecine*, *cyberbistouri*, *cybermalaise*, etc.), mais aussi dans les domaines de l'informatique (par exemple, *cyberassistance*, *cyberlogistique*, *cyberéthique*), de l'économie (par exemple, *cybermarketing*, *cyberbanque*, *cyberéconomie*), du droit (par exemple, *cybercriminalité*, *cyberdélinquance*), de la psychologie (par exemple, *cybermanie*, *cyberphobie*, *cyberpsychologie*) et de la sociologie (par exemple, *cyberpropagande*, *cyberinclusion* et *cybermilitantisme*). Il est ainsi évident que ce confixe a subi un glissement sémantique par rapport à sa valeur d'origine. D'après l'Office québécois de la langue française, sa productivité ainsi que la tendance aux abréviations a fait que le monème *cyber* est devenu libre et s'utilise soit comme un déterminant lexical de type épithète, par exemple dans des syntagmes tels que *culture cyber*, *ère cyber*, *génération cyber*, où il figure en apposition, soit tout seul pour désigner, selon les cas, le *cyberespace*, la *cyberculture* ou l'ensemble des nouvelles technologies (GDT). Par conséquent, des questions légitimes se posent : *cyber-* est-il vraiment un préfixe ? Est-il utilisé dans la formation de mots dérivés ou de mots composés ?

Finalement, bien que moins utilisé par rapport aux préfixes *télé-* et *cyber-*, le préfixe *e-* (par exemple, en *e-santé* et *e-médecine*) est également récurrent. Au-delà d'une simple mode qui affecte le monde médiatique, économique et administratif (*e-commerce*, *e-business*, *e-book* et *e-ministère*), ce préfixe tend à se répandre de plus en plus dans l'usage français et notamment en télémédecine. Il est emprunté à l'anglais en tant que forme raccourcie de l'adjectif *electronic*, au sens de « électronique » en langue française. Or, l'Office québécois de la langue française n'en recommande pas son usage et précise que le préfixe *e-* se révèle superflu et n'a pas de véritable raison d'être dans la mesure où plusieurs équivalents sont disponibles en français pour le remplacer. D'après la Commission générale de terminologie et de néologie (CGNT, 2005) :

E- est un néologisme hybride entre lettre, mot et concept, porteur de difficultés de tous ordres. S'il est aisément employé en anglais, notamment pour des raisons phonétiques (voyelle longue et accentuée), il est difficilement identifiable en fran-

çais. De plus la signification en est confuse et fluctuante, puisqu'il s'emploie pour désigner indifféremment tout ce qui est lié aux techniques de l'information et de la communication : technique, procédure, missions ou organismes.

La Commission générale de terminologie et de néologie déconseille donc l'emploi du préfixe *e-* sous toutes ses graphies (*e-*, *é-* ou *i-*) et suggère d'utiliser le préfixe *cyber-*, « dans les cas où la réalité à désigner a un caractère concret » (CGTN, 2005), *télé-*, « avec des notions relevant strictement du domaine de la télévision ou des activités à distance » (CGTN, 2005), et propose de privilégier, le cas échéant, les formules *en ligne* ou à *distance*.

3. Les mots-clés de la télémédecine : entre flou terminologique et conceptuel

Dans un souci de mettre en évidence les frontières très floues et la confusion tant conceptuelle que terminologique caractérisant ce domaine de connaissances, nous avons sélectionné quelques termes clés du domaine de la télémédecine à partir d'un dépouillement manuel de guides de télémédecine disponibles sur le site du Ministère du travail, de la santé et des solidarités³. En particulier, nous nous sommes penchés sur les concepts de *télesanté*, *télémédecine* et *e-santé*, dont les dénominations sont souvent utilisées dans les mêmes contextes discursifs et textuels, ce qui pourrait se prêter à ambiguïté pour un public de non-experts du domaine médical, comme l'atteste cette capture d'écran du *Guide méthodologique pour l'élaboration du programme régional de télémédecine* (2011).

Fig. 1 - Capture d'écran du Guide méthodologique pour l'élaboration du programme régional de télémédecine (2011)

3.3.1.2 La nouvelle organisation et son impact sur les pratiques professionnelles

Gouvernance du projet de télémédecine

Dans le cadre du GCS Télésanté Midi-Pyrénées (dont les Hôpitaux de Lannemezan sont membres), le projet « Télémédecine en UCSA CH de Lannemezan » est piloté par une UF de télémédecine, avec un responsable médical et un responsable technique, dans le cadre d'un GCS « e-santé » régional dont les Hôpitaux de Lannemezan sont membres.

- Le GCS Télésanté Midi-Pyrénées met à disposition des acteurs du projet les ressources nécessaires :
 - le matériel informatique ;
 - une ligne de connexion entièrement sécurisée ;
 - une plateforme informatique régionale permettant d'accéder au dossier patient informatisé sur site ;
 - des adaptations de débit en fonction des besoins ;
 - une expertise concernant l'entretien et l'utilisation du matériel.
- L'UF de télémédecine gère l'organisation locale du projet.

Le GCS Télésanté Midi-Pyrénées et l'UF de télémédecine se réunissent officiellement au moins une fois par année. Les membres de l'UF de télémédecine se réunissent plus régulièrement de façon informelle.

Les autres acteurs concernés par le projet sont :

- les médecins requis
- les médecins demandeurs
- les infirmières.

³ URL : <<https://sante.gouv.fr/>> (consulté le 19-11-2025).

Il nous semble que l'ambiguïté potentielle existant entre les concepts de *télésanté* (ou *e-santé*) et de *télémédecine* remonte à la parution en 2008 et 2009 de deux rapports ministériels « La place de la télémédecine dans l'organisation des soins » (Simon, Acker, 2008) et « Un plan quinquennal éco-responsable pour le déploiement de la télésanté en France » (Lasbordes, 2009), le premier portant sur la *télémédecine* clinique, à distinguer de la *télésanté*, et le second traitant de la *télésanté* sous l'angle du plan organisationnel, et qui y intègre aussi la *télémédecine clinique*. Il n'est pas étonnant que ces nouveaux paradigmes de soins commençant par le préfixe *télé-* soient confondus, surtout lorsque le Ministère américain de la santé et des services sociaux (U.S. Department of Health and Human Services) associe la *télésanté* à la *télémédecine*. En outre, force est de constater que *télésanté* est un calque de l'anglais *telehealth*, utilisé dans les pays anglo-saxons pour décrire surtout les services de la télémédecine informative, alors qu'en France la *télésanté* intègre plutôt tous les domaines de la santé numérique, ce qui peut prêter à confusion et renforcer davantage l'ambiguïté terminologique et conceptuelle entre les notions de *télémédecine* et *télésanté*. D'après la Federal Communications Commission, la notion de *telehealth* est définie comme :

[...] Telehealth is similar to telemedicine but includes a wider variety of *remote healthcare services beyond the doctor-patient relationship*. It often involves services provided by nurses, pharmacists or social workers, for example, who help with patient health education, social support and medication adherence, and troubleshooting health issues for patients and their caregivers. (Federal Communications Commission)

Parmi les nombreuses définitions de *télémédecine* disponibles dans différentes ressources lexicographiques, nous avons choisi de prendre en considération celle proposée par le Glossaire de l'innovation en santé, qui nous semble la plus claire, exhaustive et pertinente :

[...] forme de pratique médicale à distance mettant en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figure nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient. (*Glossaire de l'innovation en santé*)

Pour ce qui est de la notion de *télésanté*, ses définitions et ses frontières sont mal définies et parfois contradictoires aussi bien dans la communication spécialisée que dans la vulgarisation scientifique. Labordes, dans son rapport sur la télésanté de 2009, propose pourtant des définitions permettant de bien distinguer les concepts de *télésanté* et de *télémédecine*. D'après lui, la *télésanté* est une notion nouvelle conçue comme « l'utilisation des outils de production, de transmission, de gestion et de partage d'informations numérisées au bénéfice des pratiques tant médicales que médico-sociales » (Lasbordes, 2009 : 37), alors que pour le concept de *télémédecine*, il s'appuie sur la définition proposée par le Code de la santé publique (par la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires) qui la considère

comme « une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication ». À partir de ces définitions, il est ainsi évident que la télémédecine constitue la partie médicale de la télésanté.

Pour d'autres acteurs, notamment les praticiens appartenant à la Société française de télémédecine (SFT-Antel), le terme *télésanté* a une connotation plutôt commerciale, c'est-à-dire qu'elle « englobe toutes les applications que l'on trouve sur internet et qui sont, tout ou partie, liées à la santé » (Simon, Acker, 2008). Cette seconde acception est conforme à celle déjà suggérée en 1998 par l'OMS selon laquelle la télésanté correspond à « la compréhension d'un moyen d'intégration des systèmes de télécommunication pour protéger et faire avancer la santé ». Il est clair que le concept de *télésanté* est hybride, étant donné qu'il comporte deux dimensions complémentaires : d'une part, il s'agit d'un service, c'est-à-dire d'une façon de garantir des prestations de santé à distance, mais, d'autre part, il s'agit aussi d'un outil, à savoir d'une application technologique au domaine de la santé (Commission de l'éthique en science et technologie, 2014 : 17).

En novembre 1999, un informaticien australien a contribué à renforcer cette confusion terminologique et conceptuelle en introduisant la locution anglaise *e-Health* (traduit en français par *e-santé* ou *santé électronique*), par analogie avec *e-commerce*, recouvrant tous les types de pratiques à distance portant sur les soins et la santé, avec une démarche essentiellement technico-commerciale à destination des professionnels comme des patients. Autrement dit, la *e-santé* représente un domaine émergent à la croisée de l'informatique médicale, de la santé publique et du monde du commerce et de l'entreprise. La locution s'est ensuite banalisée pour qualifier tout ce qui contribue à la transformation numérique du système de santé voire, au-delà du seul secteur santé, le médico-social.

L'OMS définit la *e-santé* comme « l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour la santé ». Cependant, il est intéressant de noter que dans les documents institutionnels, la locution anglaise *e-health* est généralement traduite en français par *cybersanté* et, plus rarement, par *e-santé* :

Par *eHealth* (*cybersanté*) ou services de santé en ligne, on entend l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'organisation, le soutien et la mise en réseau de tous les processus et personnes impliqués dans le système de santé.

(Confédération Suisse, Office Fédéral de la Santé Publique, 2007)

Partant de ce constat l'OMS et l'UIT se sont engagées à vulgariser et rendre accessibles les services de la cybersanté (eHealth) en prenant plusieurs résolutions et recommandations. (ITU/BDT Regional Economic and Financial Forum of Telecommunications/ICTs for Arab States, 2017)

Selon le *Petit guide d'exploration au pays de la santé numérique*, par *e-santé* on désigne « l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'ensemble des activités en rapport avec la santé » (Béjean, Dumond, Habib, 2015 : 6), alors que d'après le *Glossaire de l'innovation en santé*, cette notion correspond plutôt à :

[l']utilisation des outils de production, de transmission, de gestion et de partage d'informations numérisées (services numériques) au bénéfice des pratiques tant médicales que médico-sociales. Soit tout ce qui contribue à la transformation numérique du système de santé et du secteur médico-social.

Les différentes tentatives de définition de *e-santé* montrent qu'il existe un décalage entre la *e-santé* en tant que produit, mis en avant par les acteurs économiques, et la *e-santé* en tant que service, promue par les autorités publiques. La *e-santé* est, en effet, à la fois un marché et une façon de concevoir les politiques publiques pour les autorités sanitaires. Cette locution est, en outre, utilisée de manière interchangeable avec celle de *santé numérique* par le Gouvernement français aussi bien que dans le portail <esante.gouv.fr>.

Face à ce flou terminologique et conceptuel, l'OMS précise dans son rapport de 2010 que la télémédecine et la *e-santé* sont des sous-ensembles de la *télésanté* et que les dénominations de ces concepts ne sont pas des synonymes. La *e-santé* renvoie, en fait, à l'ensemble du contenu numérique en libre accès lié à la santé, facilitant sa diffusion que ce soit dans la sphère médicale ou domestique, alors que la télémédecine renvoie à la prise en charge clinique.

Pour ce qui est de la *télésanté*, elle se définit plutôt par son rôle dans le domaine de la santé publique (éducation à la santé, développement de la santé communautaire et des systèmes de santé, épidémiologie, cf. Simon, 2015). Autrement dit, chaque terme revêt un caractère singulier. Par ailleurs, la distinction entre ces concepts est importante, étant donné qu'ils ne sont pas soumis aux mêmes réglementations juridiques. Sur la même ligne, le GDT précise :

La télémédecine fait partie du grand ensemble appelé *télésanté*. En fait, la télémédecine a constitué les débuts de la *télésanté*. Cependant, aujourd'hui, elle s'en distingue et est maintenant considérée comme une application de celle-ci.

Dans ce sens, le mot *télésanté* peut être considéré comme hyperonyme de *télémédecine*. Or, le terme qui a le plus d'occurrences en français aussi bien dans les ressources lexicographiques que dans la vulgarisation scientifique en ligne est *télésanté*, comme le prouve le GDT (Fig n. 2), alors que les attestations de *e-santé* sont généralement limitées aux domaines de l'ingénierie et de l'informatique. En fait, *e-santé* ne figure même pas dans la Banque de données terminologiques et linguistiques du gouvernement du Canada (*TERMIUM Plus*®). C'est le GDT qui propose plutôt trois fiches du terme *télésanté*, selon les différents domaines d'application (hygiène et santé, internet et télématique, titre des programmes fédéraux).

Fig. 2 - Fiche terminologique de e-santé dans le GDT

télésanté

Domaines médecine > télésanté
télécommunication
informatique > Internet

Auteur Office québécois de la langue française, 2021

Définition
Ensemble des activités, services et systèmes permettant l'échange, à distance, de données liées à la santé, au moyen d'outils informatiques et de télécommunication.

Note
La télésanté peut être utilisée à des fins d'information, d'évaluation, de traitement, de recherche, de gestion ou de formation. Elle englobe notamment la [télémédecine](#), les réseaux interétablissements, les réseaux d'information sur la santé et la [formation à distance](#).

Termes privilégiés

télésanté n. f. télématique de santé n. f. France/Europe	Le terme <i>télésanté</i> s'emploie aussi souvent pour désigner spécifiquement des soins de santé virtuels. <i>Télématique de santé</i> ne semble plus être en usage dans la documentation récente.
---	---

Terme déconseillé

e-santé	La forme hybride <i>e-santé</i>, calquée sur le terme anglais <i>e-health</i> (e pour <i>electronic</i>), n'est pas acceptable en français pour désigner le présent concept. En effet, <i>électronique</i> ne peut être abrégé en <i>e-</i>, comme c'est le cas pour l'anglais <i>electronic</i>. En outre, en français, les éléments qui caractérisent un substantif sont le plus souvent postposés à celui-ci. Pour plus de précisions, voir la recommandation générale d'usage intitulée Équivalents français à donner au préfixe anglais e-.
----------------	---

[Anglais \[EN\]](#) ↓

Malgré ces éclaircissements, des chevauchements sémantiques entre *télémédecine*, *télésanté* et *e-santé* subsistent, des concepts continuant à ne pas faire l'objet d'un consensus et d'une convention linguistique univoque dans l'espace international. Le seul élément commun aux nombreuses définitions est, d'après nous, leur référence à un marché industriel de la santé qui s'affirme de plus en plus en Europe depuis une vingtaine d'années.

Dans un souci de proposer une cartographie sémantique plus précise de ces notions, nous pouvons ainsi affirmer que le mot *télémédecine* indique l'utilisation des TIC pour l'offre de services de soins à distance, alors que *télésanté* englobe une acception plus large de la santé, incluant des programmes qui n'impliquent pas nécessairement un patient, et que *e-santé* couvre l'ensemble des champs du numérique en santé. En d'autres mots, toute *télémédecine* repose sur la *télésanté*.

Il est aussi intéressant de remarquer que de nombreux autres termes ont vu le jour au fil des dernières années, soit pour indiquer un support technique, par exemple la dénomination *m-santé* qui correspond à l'utilisation des *smartphones*, associée ou non aux objets connectés, soit pour caractériser une spécialité (*télé-épidémiologie*, *télécardiologie*), aussi bien qu'une pratique (*téléconseil*, *télé dialyse*).

Une analyse minutieuse précédemment menée sur la langue italienne a révélé une confusion terminologique similaire à celle du français. Malgré la présence d'un nombre important de ressources lexicographiques italiennes telles que des glossaires, des dictionnaires et des bases de données (entre autres, *Il Glossario della Sanità Digitale al tempo del COVID-19* et le *sito tematico del Ministero della Salute dedicato all'eHealth*), on ne parvient pas à des définitions claires et univoques. En particulier, les termes les plus uti-

lisés et confondus en langue italienne aussi bien dans les documents institutionnels que dans la vulgarisation en ligne sont *e-health*, *digital health*, *digital medicine*, *telemedicina*, *teleassistenza* et *mobile health* (Iazzetta, 2024). Il est ainsi évident que le lexique italien de la télémédecine, plus que le français, tire une bonne partie de son vocabulaire de l'anglais.

4. L'anglicisation de la télémédecine : la querelle *digital/numérique*

Avec la globalisation du système sanitaire, la création d'outils de diagnostic très sophistiqués et précis, une robotisation croissante et un accès à l'information médicale simple et rapide, la langue de la médecine est de plus en plus influencée par l'anglais. Cette anglicisation est liée aussi bien à l'hégémonie scientifique des pays de l'Amérique du Nord qu'aux propriétés de la langue anglaise possédant la flexibilité linguistique nécessaire (par exemple, troncation et concision) pour faciliter la création de nouvelles lexies (Faure, 2010).

Dans le cas spécifique de la télémédecine, les anglicismes circulent à la fois dans la communication spécialisée et dans la vulgarisation scientifique. Le mot *digital*, par exemple, qui est très utilisé, fait référence en français, à tout ce qui est lié aux doigts. D'après l'Académie française :

L'adjectif digital en français signifie « qui appartient aux doigts, se rapporte aux doigts ». Il vient du latin *digitalis*, « qui a l'épaisseur d'un doigt », lui-même dérivé de *digitus*, « doigt ». « C'est parce que l'on comptait sur ses doigts que de ce nom latin a aussi été tiré, en anglais, *digit*, « chiffre », et digital, « qui utilise des nombres ». On se gardera bien de confondre ces deux adjectifs qui appartiennent à des langues différentes et dont les sens ne se recouvrent pas : on se souviendra que le français a à sa disposition l'adjectif *numérique*.

Digital est désormais utilisé à tort pour désigner tout ce qui est numérique et plusieurs ressources lexicographiques françaises (entre autres, *Le Robert* et *Le Larousse*) considèrent les mots *digital* et *numérique* comme des synonymes, même s'ils ne le sont pas d'un point de vue sémantique. Par ailleurs, *numérique* est un adjectif polysémique, d'où certaines ambivalences qui expliquent cette tendance à utiliser *digital* sur le modèle anglo-saxon.

Les appellations différentes du domaine de la télémédecine suscitent l'intérêt et occupent la Commission d'enrichissement de la langue française qui, de son côté, préconise l'usage de mots français au lieu des nombreux anglicismes (par exemple, *numérique* pour l'anglais *digital*, *sciences des données* pour *data science*, etc.). En particulier, à propos du substantif *numérique*, la Commission le définit comme « [l'] ensemble des disciplines scientifiques et techniques, des activités économiques et des pratiques sociétales fondées sur le traitement de données numériques » (*Journal officiel*, 2021). Compte tenu de cette définition, les locutions *médecine numérique* ou *santé numérique* au lieu de *médecine digitale* ou *santé digitale* s'avèrent les choix les plus indiqués et pertinents.

5. Conclusion

Basée sur l'interdisciplinarité entre technologies, informatique, marketing et sciences humaines, la télémédecine a désormais le vent en poupe et s'impose comme un outil facilitant l'accès aux soins, notamment depuis la crise sanitaire de la COVID-19. Des études interdisciplinaires et pluridisciplinaires dans un domaine « jeune » et en évolution continue s'avèrent ainsi fondamentales.

D'un point de vue linguistique, notre travail a, en premier lieu, mis en exergue qu'à une époque de plus en plus influencée par les TIC, les préfixes les plus productifs pour la création de néologismes dans le domaine médical sont *cyber-*, *télé-* et *e-*, relevant des nouvelles techniques liant l'automatisme et la communication, et que *cyber-* et *télé-* sont ceux recommandés par les instances de politique linguistique francophones.

En deuxième lieu, cette étude nous a permis de démontrer que les termes *télémédecine*, *télésanté* et *e-santé* non seulement se chevauchent et sont parfois utilisés comme des synonymes, mais aussi qu'ils peuvent désigner dans certains cas une pratique médicale à distance et définissent donc l'acte de soins, alors que dans d'autres cas ils font référence aux outils et aux technologies utilisés pour la mise en place à distance de l'acte médical.

Bien qu'il existe des définitions officielles et malgré la présence d'un nombre important de ressources lexicographiques sur la télémédecine (entre autres, *Le Glossaire terminologique en télésanté du CHU Sainte-Justine*, *l'Abécédaire de la e-santé*, *le Glossaire de l'innovation en santé*), la réflexion sur la littérature que nous avons réalisée et les exemples donnés prouvent la persistance d'une confusion terminologique et conceptuelle entre ces termes qui fait écho à l'incertitude liée à l'évolution continue et à la numérisation croissante caractérisant ce domaine. Par ailleurs, force est de constater que ce changement de paradigme des pratiques médicales impose de repenser l'acte thérapeutique, d'inventer de nouveaux métiers et d'intégrer de nouvelles formations multidisciplinaires adaptées à la révolution numérique.

Dans ce travail, nous souhaitons avoir posé les jalons pour l'émergence d'une « conscience terminologique » en matière de télémédecine, dans un souci de créer un dialogue entre les différentes disciplines concernées et ouvrir des pistes de réflexion pour la construction d'un langage partagé. En fait, ce n'est que grâce à une terminologie de qualité, et donc standardisée, que la communication médicale peut être sans équivoque. Par ailleurs, l'emploi d'une langue commune aux différents prestataires du soin peut réduire de manière considérable les erreurs de diagnostic et permettre de travailler sur des données structurées et harmonisées, et donc plus faciles à interpréter.

Finalement, nous avons également signalé que cette même confusion terminologique et conceptuelle caractérisant la langue française est également observée en italien, ce qui ouvre des pistes de recherche dans les différentes langues, notamment dans les langues du Réseau panlatin de terminologie-REALITER.

Références bibliographiques

- Avis de la Commission de l'éthique en science et technologie, *La télésanté clinique au Québec : un regard éthique*, 2014. URL : <https://www.ledevoir.com/documents/pdf/telesante_avis2014.pdf>, consulté le 19-11-2025.
- Béjean M., Dumond J.-P., Habib J., *Petit guide d'exploration au pays de la santé numérique*, Fondation de l'Avenir, 2015. URL : <https://www.fondationdelavenir.org/wp-content/uploads/2015/11/2015_petitguide_sante_numerique.pdf>, consulté le 19-11-2025.
- Bonadonna M.F., *Pour une histoire de la terminologie française de l'énergie électrique*, in « Synergies Espagne », 5, 2012, pp. 65-76.
- Commission générale de terminologie et de néologie (CGTN), *Recommandation sur les équivalents français du préfixe e-*, in « Journal officiel », 22/07/2005. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=NFP-zF-1mggwV16GnVpma8AH6Jhdq_FfXc3_EJXu4WE=>>, consulté le 19-11-2025.
- Confédération Suisse, Office Fédéral de la Santé Publique, *Stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse*, 2007. URL : <<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-ehealth-schweiz.html>>, consulté le 19-11-2025.
- Conseil national de l'Ordre des Médecins, *La Santé connectée. Enjeux et perspectives, Compte rendu du 3 février 2015*. URL : <https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/externalpackage/debat/54mmy9/debatsanteconnecteecnom2015_0.pdf>, consulté le 19-11-2025.
- Dubuc R., *Manuel pratique de terminologie*, Québec, Linguattech éditeur, 2002.
- Dury P., *L'obsolescence terminologique dans le domaine de la pharmacologie*, in « Linx », 82, 2021. URL : <<https://journals.openedition.org/linx/8024>>, consulté le 19-11-2025.
- Faure P., *Des discours de la médecine multiples et variés à la langue médicale unique et universelle*, in « Asp », 58, 2010, pp. 73-86.
- Grimaldi G., *Les traits de la distance et de l'isolement dans le lexique autour de la pandémie*, in « Re-pères-Dorif », 25, 2022, URL : <<http://www.dorif.it/reperes/claudio-grimaldi-les-traites-de-la-distance-et-de-lisolement-dans-le-lexique-autour-de-la-pandemie/>>, consulté le 19-11-2025.
- Humbley J., *La néologie terminologique*, Limoges, Lambert-Lucas, 2018.
- Iazzetta C., *La terminologia della medicina digitale: il caso "problematico" del termine e-health nei dizionari e nei glossari online*, in C. Grimaldi (a cura di), *Ieri e oggi: la terminologia e le sfide delle Digital Humanities*, Milano, EDUCatt, 2024, pp. 53-71.
- ITU/BDT Regional Economic and Financial Forum of Telecommunications/ICTs for Arab States, *eHealth pour le Renforcement des Systèmes de Santé*, Nouakchott, 2017. URL : <<https://www.itu.int/en/ITU/RegionalPresence/ArabStates/Documents/events/2017/EFF17/Pres/S3-Mr.ZOMBRE.pdf>>, consulté le 19-11-2025.
- Kocourek R., *La langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden, Oskar Brandstetter, 1991.
- Lasbordes P., *La télésanté : un nouvel atout au service de notre bien-être. Un plan quinquennal éco-responsable pour le déploiement de la télésanté en France*, Rapport remis à Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, 2009. URL : <<https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/094000539.pdf>>, consulté le 19-11-2025.
- Légifrance, *Article L6316-1 – Code de la santé publique*, 28/12/23. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000048703124>, consulté le 19-11-2025.

- Ministère du travail, de l'emploi et de la santé, *Guide méthodologique pour l'élaboration du programme régional de télémedecine*, 2011. URL : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_methhodologique_elaboration_programme_regional_telemedecine.pdf>, consulté le 19-11-2025.
- Raus R., *Productivité de cyber et hyper dans le lexique français d'Internet*, in « La Linguistique », 37-2, 2001, pp. 71-88.
- Simon P., Acker D., *La place de la télémedecine dans l'organisation des soins*, Rapport pour le Ministère de la Santé et des Sports et la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins, 2008. URL : <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_final_Telemedecine.pdf>, consulté le 19-11-2025.
- Simon P., *Télémedecine. Enjeux et pratiques*, Mont-Saint-Guibert, Le Coudrier Édition, 2015.

Ressources lexicographiques (consulté le 19-11-2025)

- Abécédaire de la e-santé. URL : <<https://esante.gouv.fr/abecedaire>>.
- Accademia della Crusca. URL : <<https://accademiadellacrusca.it/it/>>.
- Commission d'enrichissement de la langue française, *Vocabulaire de l'informatique (liste de termes, expressions et définitions adoptées)*, 2021. URL : <<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043228194>>.
- Dictionnaire de l'Académie française (9^e édition). URL : <<https://www.academie-francaise.fr>>.
- FranceTerme. URL : <<https://www.culture.fr/franceterme>>.
- Glossaire de l'innovation en santé. URL : <<https://www.ciusante.org/Glossaire-de-innovation-en-sante>>.
- Glossaire terminologique en télésanté du Chu Sainte-Justine. URL : <https://www.chusj.org/getmedia/52783d1d-ca65-477f-84d2-93cb8e7105df/telesante_glossaire_fr.pdf.aspx>.
- Grand dictionnaire terminologique* (GDT). URL : <<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/>>.
- Le Robert*. URL : <<https://dictionnaire.lerobert.com/>>.
- TERMIUM Plus®. URL : <<https://www.btb.termiumplus.gc.ca>>.